

## Une dynastie d'imprimeurs-libraires : les Doublet-Prud'homme à Saint-Brieuc (1620-1984)

L'histoire de l'imprimerie et de la librairie à Saint-Brieuc se confond en grande partie avec celle de la famille Doublet-Prud'homme qui en posséda le quasi-monopole pendant deux siècles (1620-1820) et conserva ensuite une place importante dans la fonction.

Les premiers imprimeurs Doublet ont fait l'objet de plusieurs études dans les ouvrages de T. Gautier, A. de la Borderie et plus particulièrement dans la remarquable *Gallia typographica* de G. Lepreux, base essentielle de cet article.

De leur côté Ludovic et René Prud'homme ont publié en 1912 *La Famille Prud'homme à Saint-Brieuc : trois siècles de souvenirs intimes...* chronique familiale qu'il ne m'appartient pas de développer mais où j'ai puisé les renseignements concernant l'imprimerie-librairie et la personnalité des imprimeurs.

A partir de ces éléments, je me suis efforcée de retracer l'activité et le rôle d'une succession d'imprimeurs dans la continuité familiale.

Qu'il me soit permis de remercier ici M. Yves Prud'homme, M. et Mme Yves Boca-Prud'homme qui ont bien voulu laisser à ma disposition leurs archives personnelles sans lesquelles plusieurs points de cet article n'auraient pu être éclaircis.

### I — Installation de l'imprimerie et lutte autour du monopole

En 1736 eut lieu en l'église Saint-Michel un mariage destiné à assurer la pérennité d'une famille d'imprimeurs déjà ancienne de Saint-Brieuc.

« Noble homme René Prud'homme marchand libraire originaire de la province d'Anjou et domiciliaire d'environ 25 ans de Saint-Brieuc majeur et libre d'une part et n. dlle Yvone doublet aussy marchande

libraire et tous deux magasiniers dans cette ville et tous deux libres après leurs fiançailles canoniquement célébrées... ont les deux parties contracté mariage par paroles de présent et reçues la bénédiction nuptiale à la messe de leurs épousailles célébrées dans notre église paroissiale ce jour vingt et septième de novembre mil sept cent trente six...» (1)

*Guillaume Doublet et ses descendants directs*

La mariée, Yvonne Doublet, était la sœur de l'imprimeur Jean-Baptiste Doublet et très probablement l'arrière-petite-nièce de Guillaume Doublet, le premier typographe de Saint-Brieuc, originaire de Normandie. Le recours de la Bretagne aux services des imprimeurs bas-normands était fréquent aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, il n'est donc pas étonnant que l'un d'eux, comme ses confrères à Rennes ou à Morlaix, vint s'installer à Saint-Brieuc jusque-là dépourvu d'atelier typographique. C'est le jeune évêque, Mgr André Le Porc de la Porte, qui fit venir Guillaume Doublet en avril 1620. Lepreux dans la *Gallia Typographica* note ceci : «Suivant Toussaint Gautier, Guillaume avait été précédemment imprimeur à Caen et s'était décidé à quitter cette ville pour celle de Saint-Brieuc moyennant une gratification de 200 livres. Je ne sais au juste à quelle source ces renseignements ont été puisés mais leur authenticité paraît bien douteuse du moins en ce qui concerne l'origine des Doublet...» (2) Il est possible que G. Doublet ait été typographe à Caen mais l'acte de baptême de son fils Guillaume, né à Saint-Brieuc l'année même de son installation (28 juillet 1620), indique que lui et sa femme Catherine Du Clos étaient «natifs de Coutans en Normandie» (3). Cette origine est rappelée dans une requête de 1684 de leur petit-fils Pierre Doublet qui expose que «la nécessité d'un imprimeur dans cette ville de Saint Brieuc obligea en mil six cent vingt messieurs de cette communauté de mander à Coutances en Normandie led. Guillaume Doublet maistre-imprimeur originaire dud. lieu» et que par acte du 29 avril il reçut «par forme de prest» 120 livres de l'évêque et du chapitre et 180 livres de la ville «faisant la somme de trois cent livres pour ayder à faire l'achapt de presses et utencilles nécessaires à lad. imprimerie» (4). Il dut donner satisfaction puisque les délibérations de la communauté, publiées, par D. Tempier, attestent que le 16 janvier

(1) Arch. dep. C. d. N., 6 E 229.

(2) Cf. LEPREUX.

(3) Des recherches aimablement effectués par M. Nédelec, directeur des services d'archives de La Manche, il ressort qu'il y a, à cette époque, deux noyaux Doublet : l'un originaire de Cerisy-la-Salle, l'autre de Vire. On ne peut actuellement rattacher Guillaume Doublet à aucun d'eux.

(4) Arch. mun. Saint-Brieuc. AA 1 — HH 4.

1623 il recevait 2 pistoles « pour gratification et ses étrennes » et enfin que le 4 janvier 1627 la ville le tenait quitte de son prêt contre l'obligation de lui rester attaché :

« Neuf heures du matin passées et sonnées et après le son de la cloche en manière acoustumée. Assemblée du général des nobles bourgeois et habitantz de Saint-Brieuc... A esté avisé et aresté que quittance sera baillée aud. Doublet de lad. somme de neuf vingtz livres Tournois par lad. communauté pour luy paiée pour l'achat de ses presses, caractères et autres instrumentz servantz à lad. imprimerie parceque led. Doublet demeurera obligé de résider en cette ville, exercer lad. imprimerie, icelle rafreschir de nouveaux caractères suivant les offres portées par sa requeste de ce jour. Et ne pourra luy, sa veufve, enfans ou causeaintz (5) transférer lesd. caractères, presses et autres instrumentz... hors de cette dicte ville sans l'expreix consentement dud. général, ou en ce cas pourra estre contraint au paiement de lad. somme... » (6).

L'Assemblée avait lieu d'être satisfaite car depuis son arrivée G. Doublet avait imprimé successivement l'*Officium sanctorum Brioci et Guilielmi* (1621), les *Statuts synodaux* pour le diocèse en 1624 en collaboration avec Pierre Doublet, les *Hymnes et cantiques de l'Église traduits en vers français* par le sieur Auffray Pluduno (1625) et les *Vies* de saint Briec et de saint Guillaume par le chanoine La Devison (1627). Il était installé, dit Habasque, rue de la Clouterie dans les dépendances de la Gohue et sa production répertoriée par G. Lepreux, (7) A. de la Borderie (8), J. Simon (9) fut féconde jusqu'à sa mort le 1<sup>er</sup> mars 1657.

A la même époque vivait à Saint-Brieuc Pierre Doublet. Compagnon à Nantes en 1622, il est associé deux ans plus tard à Guillaume, très probablement son frère, pour l'édition des *Statuts synodaux*. On n'a de lui aucune autre impression. Peut-être était-il libraire. Il mourut le 2 novembre 1654 laissant de son mariage avec Catherine Rozet (Rozé-Rozais) plusieurs enfants dont un fils Baptiste Doublet. Pour la clarté de l'exposé cette seconde branche de la famille sera étudiée plus loin.

(5) Pour « cause aiantz ».

(6) Cf. TEMPIER.

(7) Cf. LEPREUX.

(8) Cf. DE LA BORDERIE.

(9) Cf. SIMON.

*François Doublet (1657-1679)*

G. Doublet et Catherine Du Clos avaient eu au moins treize enfants dont trois fils étaient vivants en 1657 (10). Ce fut le troisième, François, né le 29 novembre 1631 (11) qui succéda à son père comme imprimeur. On ne connaît aucun ouvrage sorti de son établissement. Il mourut à l'âge de 48 ans. Sa veuve, René Nouel, elle-même parente de l'imprimeur Joseph Nouel de Quimper (12) dut tenir l'atelier probablement le temps que son fils Pierre terminât son contrat de compagnon chez Antoine Chrestien à Paris car on trouve dans le fonds du collège de Saint-Brieuc conservé aux Archives départementales un placard de l'argument d'*Azenor ou l'Innocence accablée*, tragédie, imprimée chez la Veuve Doublet, vers 1680 selon une note dactylographiée qui l'accompagne. Si la date est exacte, elle confirmerait cette hypothèse (13).

*Pierre Doublet (1680-1720)*

Il était né le 28 septembre 1662 à Saint-Brieuc. Après une tentative pour remettre en état l'imprimerie de Tréguier, il la céda vers 1678 à son cousin Guillaume Doublet et partait pour Paris. Il en revint pour succéder à son père (14).

Modestement installé il n'avait, comme lui, qu'une seule presse, pas d'apprenti ni de compagnon et Lepreux ajoute qu'il «occupait ses nombreux loisirs à imprimer des «images tailles de bois» qu'il faisait ensuite enluminer et dont le trafic était «assez considérable». Sur l'acte de baptême de l'un de ses enfants, il est dit en effet «libraire imprimeur et enlumineur» (15). Toujours dans le fonds du collège de Saint-Brieuc on trouve des affiches, imprimées par son fils après lui, mais dont les bois gravés sont probablement de sa main comme ce saint Louis qui domine les *Conclusiones ex universa philosophia* (1724) ou cette Vierge à l'enfant tenant une fleur en tête de *Christo Jesu conclusiones philosophiae* (1727) (16).

---

(10) Cf. ANNE-DUPORTAL.

(11) Tous les Doublet cités à partir de cette date sont nés à Saint-Brieuc. Cf. ANNE-DUPORTAL.

(12) Cf. LE MENN.

(13) Cf. DEBAUVE.

(14) Cf. LEPREUX.

(15) Cf. ANNE-DUPORTAIL.

(16) Arch.-dép. Côtes-du-Nord B7 Cour royale de Saint-Brieuc, audience 1729. D1, Collège de Saint-Brieuc.

Imprimeur de l'évêque et du collège, Pierre Doublet vit d'un mauvais œil la concurrence que vinrent établir à partir de 1683 ses cousins Baptiste et Michel Doublet. Dès 1684, il rédige une protestation contre «l'usurpation» qu'ils lui font «à ses droits et privilèges». En outre l'arrêt royal du 21 juillet 1704 qui autorisait l'exercice de l'imprimerie dans neuf villes de Bretagne et qui, fixant le nombre des imprimeurs, en attribuait un seul à Saint-Brieuc renforça la tension entre les deux familles. Dès lors, les Doublet vont lutter âprement entre eux pour la conservation du monopole.

*L'apparition de la concurrence: Baptiste (1683) et Michel (1683-1728) Doublet.*

Il est temps de retrouver la deuxième branche des imprimeurs.

Baptiste Doublet, fils de Pierre et de Catherine Rozet, né le 27 janvier 1629, (17) était donc vraisemblablement le neveu de Guillaume et non son fils comme on l'a dit. Il est probable qu'il s'établit d'abord comme libraire avant d'apparaître comme imprimeur associé avec son fils Michel pour la 2<sup>e</sup> édition de l'*Office de Saint-Brieuc* en 1683 et pour un *Jubilé universel* cité par Pierre Doublet dans sa requête.

De son mariage avec Françoise Pèlerin, le 22 août 1651, il avait eu plusieurs enfants dont trois fils: Guillaume qui fut imprimeur un temps à Tréguier, Michel cité plus haut, et Jacques, marchand libraire qui devait épouser Jacqueline Morel et devenir le père d'Yvonne et de Jean-Baptiste Doublet.

L'acte de partage des biens de Baptiste du 8 avril 1707 permet de mieux situer les différentes demeures des Doublet. Michel, imprimeur, reçoit la maison de la rue de la Clouterie, Guillaume dit sieur du Clos, celle de la rue Saint-Jacques, Jacqueline leur sœur, une maison sise «proche le Martray» où demeure Jacques marchand-libraire, héritier pour sa part de la métairie du Clos Goblet en Hillion.

Ainsi l'imprimerie serait restée à la même place, ce qui soulève deux hypothèses, Michel ayant par ailleurs son domicile rue au Vicaire.

La première est que Guillaume l'aurait laissée à son neveu Baptiste ce qui paraît peu vraisemblable puisqu'il avait lui-même des héritiers.

(17) «Baptiste fils d'honorables gens Pierre Doublet et Katherine Rosé sa femme a esté par moy subsigné curé de Saint michel de Saint-Brieuc baptisé le vingt et septiesme jour de janvier l'an mil six cent vingt et neuf fut compère Noble homme Baptiste du Jardin sieur desrués commere honorable femme Katherine du Jardin présents et subsignants et plusieurs autres». Arch. dep. Côtes-du-Nord 6E 229/5.

La seconde est que la rue de la Clouterie serait devenue la part des enfants de Pierre, décédé trois ans avant son frère, pour la raison que Guillaume et ses descendants occupaient la maison de la rue Saint-Jacques dite «Maison Doublet», plus importante, décrite par les auteurs des *Anciens Evêchés* (18) et Potier de Courcy (19).

En 1678 Baptiste avait lui-même acquis de Guillaume des Mottes, mari de Janne Doublet sa sœur, une autre maison de la rue Saint-Jacques qui ne fut probablement jamais qu'une demeure familiale. En revanche la maison achetée en 1680, proche le Martray, donnant sur la rue aux Toiles devait abriter la librairie.

Après la mort de Baptiste, la rivalité entre Pierre et Michel Doublet, n'épargna pas René Prud'homme installé comme libraire depuis peu.

#### *René Prud'homme (1711-1763)*

De lui, on sait peu de choses. Né vers 1694, originaire de Maine-et-Loire, d'une famille de 10 ou 12 enfants de Saint-Clément-des-Lèvés près de Saumur, son père Hilaire Prud'homme l'avait envoyé chez un oncle, Jean-Guillaume Prud'homme, libraire à Brest, où on le retrouve en 1706. En 1717, il épouse Renée Briand, de Lamballe et l'acte de mariage le déclare marchand libraire à Saint-Brieuc depuis 4 ans ce qui fixerait son installation vers 1713, peut-être 1711, si l'on se réfère à l'acte de 1736. Son magasin était «proche l'audience des reguaires» (19).

Il devait, avant son remariage avec Yvonne Doublet, encourir les foudres de Pierre Doublet qui en 1718 le fait assigner devant les juges royaux en compagnie de Jacqueline Morel, sa future belle-mère, comme étant coupables, chacun de leur côté, d'exercer les professions «d'imprimeurs-libraires... sans qualité, titres ni permissions» (20). Il semble cependant que tous les deux aient continué leur activité mais en 1720, Pierre Doublet étant mort, son fils Pierre-Hugues-Julien reprit le flambeau de la querelle contre son cousin Jean-Baptiste Doublet, âgé de 20 ans, fils du défunt Jacques, qui travaillait comme compagnon chez son oncle Michel Doublet.

#### *La lutte pour le monopole*

Pierre-Hugues-Julien, né le 20 juillet 1697, était le fils de Noëlle Espivent et de Pierre Doublet et imprimeur comme lui. Malheureusement

(18) Cf. GESLIN DE BOURGONE et BARTHELEMY.

(19) Cf. PRUD'HOMME.

(20) Arch. mun. Saint-Brieuc. HH4.

il avait négligé dit Lepreux «la précaution de se munir d'un arrêt du Conseil d'État, faute d'autant plus grave que son père s'était aliéné par ses procédures extravagantes toutes les sympathies de la famille» (21).

Les pièces justificatives du procès qui l'oppose à Jean-Baptiste en 1729 sont révélatrices de la tactique des deux cousins (16). Alors que Pierre-Hugues-Julien multiplie les preuves de sa filiation directe avec Guillaume Doublet, Jean-Baptiste fournit des références professionnelles. Il produit les attestations des différents maîtres chez qui il a travaillé à Metz, Nancy, Lyon et Paris et il cite le contrat du 28 septembre 1728 par lequel Michel Doublet, son oncle, «imprimeur du roy, ville, communauté et collège de Saint-Brieuc», âgé et malade, lui cède son affaire.

Sa compétence est reconnue et le 14 mars 1729 il est pourvu de la seule place d'imprimeur à Saint-Brieuc. Pierre-Hugues-Julien essaiera en vain de protester. Le 24 mai 1730 un arrêt du Conseil d'État privé du roi «fait défense à Pierre-Hugues-Julien Doublet et à tout autre qu'à Jean-Baptiste Doublet d'exercer l'art de l'imprimerie dans la ville de Saint-Brieuc», arrêt que celui-ci s'empresse d'imprimer (16).

Pierre-Hugues Doublet devait mourir le 18 novembre 1740 sans laisser d'héritiers.

On connaît de Jean-Baptiste Doublet, outre les ouvrages cités dans la *Gallia typographica* des affiches pour le collège de Saint-Brieuc, les *Exercices journaliers et pratique de piété... à l'usage des pensionnaires et religieuses ursulines...* (1733). Enfin la même année parut un petit in-octavo intitulé *Geneviève ou l'innocence reconnue* avec la mention «chez la veuve de Jacques Doublet marchand-libraire près de la cathédrale». Imprimé par lui et vendu par sa mère?

## II — L'interrègne de Jean-Louis Mahé (1751-1778)

Le 21 avril 1751 Jean-Baptiste Doublet, veuf de Louise Couessurel, décédait sans postérité. Les enfants du ménage Doublet-Prud'homme étaient trop jeunes pour prétendre à la place. L'un de ses compagnons, Jean-Louis Mahé, né à Saint-Brieuc en 1717, se porta candidat. Il n'était pas le seul comme l'indique une requête du 31 août de la même année de Jean-Baptiste Huart, maître-imprimeur de Dinan, «s'opposant à l'exécution de l'arrêt préparatoire obtenu par le sieur Mahé et tous autres

(21) Cf. LEPREUX.

aspirants» et suppliant les juges royaux de tenir compte de ses titres et capacités (22). Ceux-ci lui préférèrent un Briochin et Mahé l'emporta par décret du 20 décembre 1751.

En fait l'imprimerie ne tombait pas entre des mains totalement étrangères à la famille. Un aïeul de Jean-Louis, M<sup>e</sup> Julien Mahé, avait épousé avant 1634 Jeanne Doublet, probablement la sœur de Guillaume et de Pierre, respectivement parrains de ses enfants et son propre frère Jean-François était devenu le cousin par alliance de Jean-Baptiste Doublet (23). Durant les 25 années de ce que l'on pourrait appeler un inter-règne, Mahé sut donner à son affaire un certain développement.

Formé à Saint-Brieuc, puis à Nantes chez Nicolas Verger et à Paris, il occupait, indique Lepreux citant le rapport Sartine, deux ouvriers imprimeurs et un relieur (24). Installé «au bas de la Grand'Rue» (aujourd'hui rue Houvenagle), héritier du matériel des Doublet (l'enquête de 1758 révèle qu'il a deux presses et décrit les différents caractères qu'il possède), Mahé l'enrichit encore en rachetant à Nicolas-Paul Vatar, lors de la vente du fond de ce dernier à Rennes le 29 janvier 1772, deux autres presses, une moyenne et une très grande, 13 casses de gros-canon, gros-romain, gros-texte, des lettres ornées et diverses fournitures, le tout pour 1 553 livres 55 sols (25).

S'associa-t-il un temps avec Vatar? Une «liste de nos seigneurs les États de Bretagne tenant à Saint-Brieuc: 12 décembre 1768», mentionnée par L. Le Guennec, porte comme adresse: «A Saint-Brieuc: Mahé et Vatar»? (26).

Comme ses prédécesseurs Jean-Louis Mahé imprime pour l'évêché, la ville et le collège. En 1752, il fait paraître un *Catechis brezonec*, et en 1768 un *Règlement de la confrérie ou association pour l'adoration perpétuelle du Cœur Sacré de Jésus...* orné de bois gravés dont quatre en pleine page de couverture, recto verso, représentant sainte Barbe, saint François d'Assise, saint Jean-Baptiste et saint Michel. L'énoncé de ces derniers prénoms évoque la famille Doublet et l'on peut penser que les bois provenaient de la collection de Pierre Doublet, peut-être même étaient-ils son œuvre.

Mais on doit surtout à Mahé d'avoir élargi le champ de l'édition locale presque uniquement religieuse et scolaire. La bataille de Saint-Cast

(22) Arch. mun. Saint-Brieuc. HH4.

(23) Cf. ANNE-DUPORTAL

(24) Cf. LEPREUX

(25) Arch. dép. I. et V. C 1463 à 1466.

(26) Cf. LE GUENNEC.



est l'occasion d'imprimer des « *Chansons sur la victoire remportée sur les Anglois par les troupes françoises..* » (1758); en 1762, 1763, 1771 paraissent successivement les *Étrennes briochines* puis les *Annales briochines ou abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, civile et littéraire du diocèse de Saint-Brieuc* du chanoine Ruffelet, enfin en 1776 les *Institutions convenancières* de Baudouin de Maison-Blanche. Habasque fait remarquer que les nombreux errata mentionnés à la fin de cette dernière édition sont le signe d'un manque de rigueur et d'un certain relâchement (27). A cette date en effet la maison était en crise. Des cinq enfants que Jean-Louis Mahé avait eus d'Anne Trochon, un fils, Hervé-Nicolas, avait survécu qu'il avait associé à son affaire (c'est lui qui avait négocié les achats de 1772) avec l'espoir de le voir lui succéder. Malheureusement il ne répondit pas à cette attente et les lettres de Quérangal de la Hautière, subdélégué de Saint-Brieuc, nous apprennent que son inconduite fut la cause de sa mort prématurée, bientôt suivie de celle de sa mère.

Déçu dans ses espérances, anéanti par ces deux décès, frappé d'une attaque de paralysie, Mahé aurait connu la ruine de son établissement sans la présence efficace à ses côtés de Louis-Jean Prud'homme qui reprit la direction de l'imprimerie. Par acte du 23 juillet 1776, Jean-Louis Mahé consentait à ce qu'il exerçât sous son nom et son profit moyennant une pension et sous son inspection. Deux ans plus tard, en 1778, il démissionnait et lui céda son affaire. Il devait mourir le 10 mars 1781 (24).

### III — Louis-Jean Prud'homme (1778-1811) ou le poids politique de l'imprimeur

Louis-Jean Prud'homme est incontestablement une figure dominante dans l'histoire de l'imprimerie à Saint-Brieuc, moins peut-être par la qualité de ses impressions que par la personnalité de leur auteur et surtout l'intransigeance de ses convictions qui donnent la mesure du poids politique de l'imprimeur dans la cité.

Né le 14 mars 1745, il était le quatrième de six enfants dont trois seulement étaient en vie en 1762 lorsque René Prud'homme « considérant l'incertitude de la mort surtout à raison de son grand âge » l'émancipa (19). L'année suivante, Louis-Jean perdait son père et son frère aîné et demeurerait seul fils vivant, héritier du nom et de la librairie paternelle. Après de « très bonnes études au collège de Saint-Brieuc », il exerçait sa profession

(27) Cf. HABASQUE.

(28) Cf. HABASQUE.

sans « aucun titre que la possession », selon l'enquête de 1768. En effet, le 16 mai 1767, il avait épousé Louise Le Gal, de Saint-Brieuc et à cette occasion sa mère, Y. Doublet, lui avait abandonné par contrat la propriété de la librairie cotée 14192 livres 5 sols. (29).

D'après les enquêtes de 1764 et 1768, Saint-Brieuc comptait alors trois librairies : celle de Mahé, associée à l'imprimerie, celle des Prud'homme (René puis Louis-Jean) et celle de François André reçu libraire le 12 juillet 1755. Des trois « le commerce de Jean-Louis Prudhomme est le plus étendu et c'est le mieux assorti en livres de toutes espèces », note Quérangal de la Hautière, qui ajoute : « on ne peut avoir moins de libraires à Saint-Brieuc, ils fournissent tout l'Évêché, il n'y en a point d'établi dans aucune des autres villes de mon département, un plus grand nombre serait inutile et même dangereux, le default d'aisance pouroit les porter à vendre de mauvais livres » (30). En réalité, on constate une fois de plus que toutes ces familles étaient alliées : François André par sa mère, sœur cadette d'Yvonne Doublet, était le cousin germain de Louis-Jean et Jacqueline Prud'homme, sa plus jeune sœur, avait épousé un Hamon, lui-même parent des Huart de Dinan.

Une requête de 1771 montre que Louis-Jean Prud'homme aspirait à la place d'imprimeur occupée par ses ancêtres mais l'édit royal réclamait une formation sanctionnée par un brevet (31). Laissant le commerce de la librairie à sa mère, il entra comme apprenti chez Mahé. Les vicissitudes de celui-ci l'amènèrent, on l'a vu, à reprendre l'affaire en 1776 puis ayant satisfait à l'examen devant la chambre syndicale de Nantes les 19 et 20 octobre 1770, il fut nommé imprimeur-libraire par arrêt du 20 novembre suivant sur la place vacante par la démission de Jean-Louis Mahé. Depuis 1772, la librairie André n'existait plus (30). A la fin de 1778, Louis-Jean demeurait seul libraire et imprimeur du roi, de l'évêché et du collège en la ville de Saint-Brieuc.

Successeur de Mahé, il l'était aussi de sa maison, place du Martray, dont le chapitre de la cathédrale était propriétaire. Sous-locataire des Mahé d'abord puis « fermier principal aux fins d'un bail du 24 janvier 1781 », il y connaît deux ans plus tard un grave accident. « Le 20 février 1783, à 9 heures et demie du soir, il tombe une poutre sur mon imprimerie. Cet événement est si subit qu'un ouvrier se trouve engagé au milieu des débris et qu'il n'est garanti d'une mort certaine que par sa position sous la poutre tombée qui le préserve du choc des corps environnants. Des circonstances graves indiquoient une faute dont cet accident étoit la suite ».

(29) Cf. QUENIART.

(30) Arch. dép. I. et V. C 1463 à 1466.

En effet l'immeuble était vétuste et les chanoines le savaient. Il y avait bien eu des réparations au moment de l'installation de l'imprimerie mais à l'économie et la poutre incriminée, en particulier, avait été blanchie plusieurs fois, peut-être pour en masquer la décrépitude. Louis-Jean n'entend pas se laisser bernier. Il rédige un long mémoire où il expose son malheur :



Portrait de Louis Jean Prud'homme

quatre milliers de caractères confondus ou avariés qu'il faut trier, douze rames de grand papier imprimé mises à sécher devenues inutilisables, la librairie, située sous l'atelier, couverte de gravats et les livres endommagés, l'obligation de remplacer les fontes perdues soit en rachetant d'occasion à l'ancienne imprimerie de Saint-Pol-de-Léon, soit en se fournissant de neuf chez Fournier le jeune à Paris, la nécessité de reloger le sieur Cousnier, ouvrier imprimeur, totalement sinistré, l'absence de travail pour trois de ses ouvriers sur les six qu'il emploie régulièrement et le retard qui en découle pour les travaux d'impression, les commandes non honorées, sans parler du mauvais état des appartements et du froid qui règne faute de chauffage, tous ces préjudices sont estimés 6271 livres 12 sols, encore faut-il remarquer qu'un procès en justice ne coûterait pas moins de trois mille livres de plus et qu'une entente à l'amiable serait bien préférable. Mais le chapitre s'insurge et le procès a lieu. De part et d'autre, on multiplie les mémoires. Prud'homme ose même imprimer le sien. C'est

la rupture: ces Messieurs détournent la tête pour ne pas saluer l'imprimeur. L'un d'eux va jusqu'à l'accabler de propos bien vifs dans les jardins de l'Évêché. Et puis tout rentre dans l'ordre. Le chapitre est condamné, son appel rejeté, Louis-Jean dédommagé. C'est justice (31).

«C'est justice», on retrouve cette petite phrase sous sa plume chaque fois qu'il estime être dans son bon droit. Il aura encore l'occasion de l'utiliser.

Arrêtons-nous un instant sur la personnalité de cet homme qui a marqué de son empreinte la vie à Saint-Brieuc sous la Révolution. Ses portraits révèlent un visage allongé, des yeux perçants sous des sourcils marqués, l'air austère et résolu. Infatigable marcheur il avait coutume de faire toutes ses démarches à pied à raison de vingt-cinq lieues par jour. Il allait ainsi à Rennes dans la journée et mettait cinq jours pour gagner Paris, lisant tout en marchant et s'arrêtant aux portes de la ville pour enfiler bas de soie et souliers à boucles afin d'honorer ceux qu'il allait visiter (32).

Ces qualités d'endurance se reflétaient au moral dans une fidélité absolue à ses amis comme à ses principes. Fidélité en amitié comme celle qui le lia sa vie durant au marquis Hippolyte Loz de Beaucours. L'un de ses petits-fils, l'abbé Paul Prud'homme, auteur de ces différents souvenirs, raconte qu'elle était née d'un incident qui marqua les débuts de sa vie professionnelle. Un officier de dragons avait demandé à Louis-Jean Prud'homme d'imprimer des ouvrages offensants pour la morale et la religion, celui-ci refusa. L'autre, mécontent, chercha à se venger en montant contre lui une partie de la noblesse au moment de l'obtention de son brevet d'imprimeur. L'autre partie prit fait et cause pour Prud'homme et l'un de ses plus ardents défenseurs fut le marquis de Beaucours. De là datèrent une estime et une confiance réciproques qui se manifestaient par des visites annuelles interrompues seulement par l'émigration et une correspondance suivie jusqu'à la mort (32). En outre, en 1786, Louis-Jean Prud'homme imprimait «à ses seuls frais, comptes et risques» — et finalement à perte — une édition en huit volumes de l'*Histoire politique et philosophique de l'établissement des Européens dans les Deux Indes* de Raynal, revue et corrigée par son ami Beaucours (33).

Aussi tenace et insensible aux fluctuations politiques et idéologiques était sa fidélité à ses principes religieux et professionnels, les premiers dictant souvent les seconds. Cette intransigeance, si elle ne suscitait pas toujours la sympathie, forçait le respect de ses contemporains. Sa conduite pendant les événements révolutionnaires en est la preuve.

(31) Archives Prud'homme.

(32) Cf. PRUD'HOMME.

(33) Cf. DE BOISBOISSEL.

Notable de Saint-Brieuc, membre de la communauté de ville, capitaine de la milice du Martray où il demeure, en 1789 il est premier lieutenant du maire Poulain-Corbion. Politiquement, il a pris parti en signant puis imprimant la *Déclaration des notables habitants de Saint-Brieuc du 30 décembre 1788* favorable à une attitude conciliante avec les deux premiers ordres dont il publie la *Déclaration de la noblesse* (signé: comte de Boisgelin, 19 avril 1789) et *Déclaration et protestation de l'Ordre de l'Église assemblé à Saint-Brieuc* (signé Fr. Bareau de Girac, 20 avril 1789). Cette attitude indispose les partisans du maire qui lui préfèrent le Dr. Jean-Louis Bagot. Prud'homme doit démissionner mais ce n'est pas une dérobade pour autant. Un fragment de journal conservé aux Archives municipales permet de suivre ses démêlés avec l'administration (4). De 1789 à 1791 successivement il sera inquiété et condamné pour avoir publié la déclaration du chapitre de la cathédrale, un *Ordo* aux armes de Mgr Le Mintier et surtout pour avoir refusé d'imprimer la Constitution civile du clergé si contraire à ses convictions (34).

A partir de 1792 l'assemblée du District, considérant qu'elle n'a plus d'imprimeur puisque le seul qui existe à Port-Brieuc ne paraît pas « disposé à prêter son ministère aux progrès de la Révolution », engage le sieur Beauchemin qui s'intitule « imprimeur de l'évêque » (l'évêque constitutionnel Jacob) puis « imprimeur du département ». Mais il ne suffit pas à la tâche et Hovius à Saint-Malo, Huart à Dinan, Bourel à Lamballe, Guyon à Morlaix impriment en concurrence avec lui (34).

L'attitude de Louis-Jean Prud'homme l'avait mis au premier rang des suspects. Le 12 vendémiaire de l'an 2, [3 octobre 1793], il est arrêté pour fanatisme religieux et nobiliaire et en tant que libraire et imprimeur comme « ayant abusé de son état ». Sa femme, Louise Le Gal, qui tenait la librairie depuis la mort de sa belle-mère et qui professait les mêmes opinions que son mari, l'ayant hautement fait savoir lors d'une fouille opérée dans la maison, partage son sort. Ils sont incarcérés tous les deux au ci-devant Séminaire et y resteront un an.

Les biens familiaux et l'imprimerie sont alors mis sous séquestre et un ballot de papiers et de livres provenant de l'établissement est saisi chez le libraire Gelineau, rue Charbonnerie. L'aîné des enfants Prud'homme proteste: « on a mis arrêt sur un marché que je faisais pour satisfaire à nos obligations, on nous ôte la confiance des marchands que mon père, mon aïeul avant lui s'étoient acquise », (27 ventôse an 2) [17 mars 1793] et demande qu'on l'autorise à reprendre le travail avec ses trois jeunes frères afin de payer les dettes et d'assurer la subsistance de la famille totalement

---

(34) Arch. dép. Côtes-du-Nord 1 L 300, Lm 5/4, 112 L/63, 112 L/63, 118 L, 112/LE (E. Centrale); 1Q suspects, dossier Prudhomme.

démunie. Le 12 germinal, [1<sup>er</sup> avril 1794], le Conseil du district décide de faire procéder à l'inventaire estimatif de l'imprimerie et nomme à cet effet J.B. Huart de Dinan. Louis-Jean Prud'homme, convié de son côté à désigner un expert fondé de pouvoir, s'y refuse avec indignation et délègue ses droits à ses enfants, d'où la nouvelle protestation de Louis-Mathieu Prud'homme « contre cette disposition comme attentatoire au droit de propriété et n'étant autorisée par aucune loi », signé : Prud'homme aîné pour moi et mes frères » (34).

L'administration passe outre. Les 19, 20, 21 et 22 germinal, [8, 9, 10, 11 avril], Laurent Gasser, J.-B Huart, en présence des citoyens Kermasson, Rouault et Charner, procèdent à l'estimation qui s'élève à un total général de 22 196 livres 3 sols. (34)

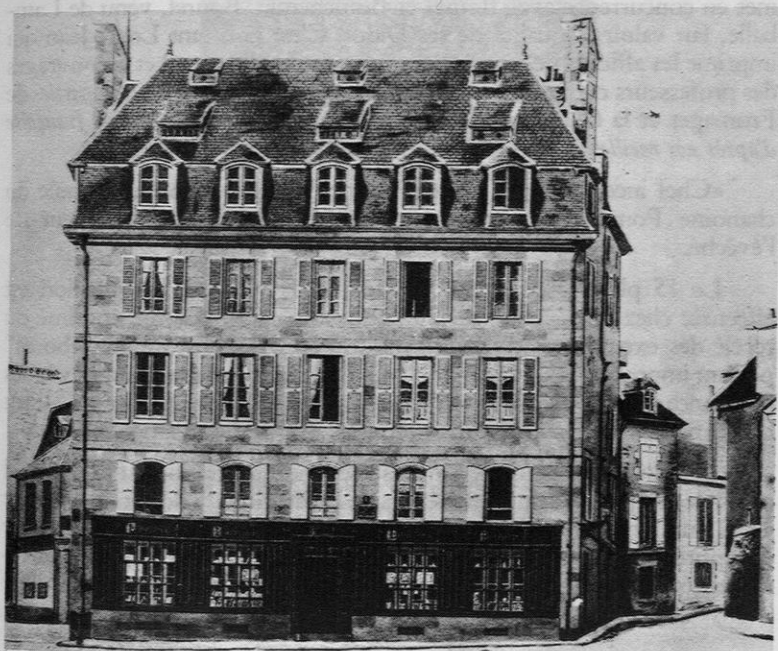
Et l'on commence à se servir. Le 15 floréal, [4 mai], c'est le Directoire qui a besoin de papier et qui réquisitionne les rames saisies chez Gélineau. Le 12 fructidor, c'est Beauchemin qui se fait livrer un baril d'encre. C'est surtout le nouveau représentant du peuple dans les départements maritimes, Jean Bon Saint-André qui requiert pour l'imprimerie de Brest, confiée à Nicolas-Xavier Audran, les presses du citoyen Prud'homme détenu. Le 20 prairial, Audran se rend à l'imprimerie accompagné de Beauchemin. Il examine les presses et en choisit deux, l'une estimée 400 livres, l'autre mille. Envoyées à Brest, elle reviendront à Saint-Brieuc le 30 pluviôse en 3 [18 février 1795] dans un triste état (34).

Entre temps, le décret du 11 brumaire de l'an III [1<sup>er</sup> novembre 1794] a ordonné l'élargissement des détenus comme suspects. Les époux Prud'homme sont libérés. Pour Louis-Jean, le conseil général déclare « qu'il reconnaît ledit pour honnête homme, qu'il convient qu'il révère la religion de ses pères, verrait avec plaisir embrasser la cause de la révolution qu'il a semblé négliger pour ne s'occuper que de ses intérêts personnels ». (24) Il va s'employer alors à obtenir réparation des pertes subies : « je demande, citoyens, que le séquestre mis sur mes effets et marchandises soit levé dans le plus court délai... qu'il me soit donné main levée des fonds qui ont été arrêtés chez les citoyens Gélineau et Beauchemin, qu'il me soit délivré copie des procès-verbaux qui ont dus être rapportés lors de la livraison faite par les administrateurs du district de mes presses et autres ustensiles d'imprimerie aux citoyens Beauchemin et Audran imprimeurs à l'effet de me pourvoir contre et vers qui être devra; et enfin qu'il vous plaise ordonnancer le mémoire ci-joint des impressions qui ont été faites pour votre compte dans mon imprimerie pendant ma détention et celui des bleds pris dans mon grenier. C'est justice. Louis-Jean Prud'homme ». (34)

Et il obtient gain de cause: pour le papier, l'encre et surtout pour les presses. Celles-ci démontées, abandonnées sous la pluie sont gonflées par l'humidité, rouillées, incomplètes. L'une d'elles est inutilisable, le matériel

qui les accompagnait et dont il dresse un relevé minutieux a disparu. Il demande donc un dédommagement de 2 744 livres 13 sols (34) et passe commande à Paris afin de reprendre sans retard son activité.

A cette époque l'imprimerie est toujours place du Martray. L'inventaire estimatif de 1794, et le registre des délibérations du district indiquent qu'au moment de son incarcération, Louis-Jean Prud'homme possède 4 presses dont une neuve, quelque sept mille livres de caractères de tous formats et en outre matériel 53 lettres de bois, 4 vignettes in-12 en buis, 600 différentes espèces de gravures et garnitures en mauvais état et 70 planches des Tableaux de la messe. Il emploie huit ouvriers dont trois de ses enfants et un relieur (35). Ses affaires sont suffisamment prospères pour qu'il ait jugé utile de s'agrandir. A cet effet, il avait acquis au sud de la place de la cathédrale, un terrain occupé par l'hôtel de Kernier et les deux petites places Oritel et Chamelou. Les plans de la nouvelle maison qui englobait le tout furent confiés à Jacques Piou, ingénieur en chef du département. Mais une contestation s'éleva avec Poulain-Corbion,



La maison de la grande place

(35) Archives PRUD'HOMME.

devenu commissaire du directoire exécutif, qui, demeurant au manoir de Quicangrogne, jugeait la construction de son futur voisin trop envahissante en largeur sur la place et demandait qu'elle soit frappée d'alignement. Les travaux s'arrêtèrent et les *Annales armoricaines* de Ch. Le Maout racontent comment le chantier désert devait servir de retranchement aux Républicains lors de la fusillade qui coûta la vie à l'ancien maire de Saint-Brieuc dans la nuit du 26 au 27 octobre 1799 (28).

Les travaux ne reprirent qu'en l'an VIII (1800); condamné à l'alignement Prud'homme avait répondu: «je gagnerai sur le ciel ce qu'on me fait perdre sur terre». Il obtint une indemnité de démolition et éleva l'imposante et belle maison que l'on voit encore aujourd'hui (36).

Dès sa libération, Louis-Jean Prud'homme avait retrouvé toutes ses activités. En l'an 5, il est élu député au Conseil des Anciens. Membre de cette assemblée, il défend le projet d'implantation de l'École Centrale à Saint-Brieuc contre celui de la Convention qui en fixait le siège à Guingamp (34). L'inauguration de celle-ci, le 10 prairial an 7, [30 mai 1799] le met en concurrence avec Bourel et Beauchemin. Bourel, venu de Lamballe, fait valoir la qualité de ses Didot. C'est pourtant Louis-Jean qui imprime les affiches de rentrée, les programmes d'examen et les ouvrages des professeurs comme les *Éléments de grammaire générale en cinq parties* de Fromaget et la *Grammaire de la jeunesse ou principe de la langue française d'après nos meilleurs grammairiens* d'Yves-Marie Jégou.

«Chef incontesté des catholiques orthodoxes» selon la formule du chanoine Pommeret (37), il a repris ses fonctions d'imprimeur de l'évêché.

Le 15 pluviôse de l'an 10 (4 février 1802), une perquisition est effectuée chez lui, raconte R. Durand, «soupçonné d'avoir imprimé ou recélé des exemplaires du faux bref de Pie VII "Post multos labores" portant improbation de la conduite des nouveaux archevêques et évêques de France». On ne trouva rien mais il ne nia pas en avoir vendus. Il fut condamné par le tribunal correctionnel à 100 francs d'amende (38).

Le souvenir de tous ses démêlés avec l'administration est le principal motif de l'inquiétude qui l'anime lors de la parution du décret du 5 février 1810 sur l'imprimerie. «J'ignore s'il y aura réduction dans le nombre d'imprimeurs qui se trouvent aujourd'hui en activité dans votre département, écrit-il au préfet Boullé, mais ce que je ne puis ignorer c'est que

(36) Cf. PRUD'HOMME.

(37) Cf. POMMERET.

(38) Cf. DURAND.



vous serez consulté sur ce qu'exige à cet égard le service public et l'avantage des administrations locales et des administrés. En conséquence, je m'empresse de vous envoyer le duplicata des moyens que je fais valoir auprès de Mgr le Directeur général de l'imprimerie pour que la mienne soit conservée dans tous les cas (36)». Cette lettre au baron de Pommereul est particulièrement intéressante parce qu'elle retrace pour la première fois l'historique de la maison Doublet-Prud'homme. Elle sera utile aux héritiers de Louis-Jean pour prouver l'ancienneté de la famille et la pérennité de la profession.

En 1811, Louis-Jean se retira laissant ses affaires à ses enfants. Nommé maire de Saint-Brieuc par le roi en 1816, il préféra démissionner deux ans plus tard plutôt que d'exécuter des mesures contraires à ses principes. Désormais, il se consacra aux œuvres charitables et religieuses ainsi qu'à ses écrits personnels. Il mourut le 22 mars 1832 âgé de 87 ans. (36).



Ex-libris de Ludovic Prud'homme

Qu'avait-il imprimé pendant les 35 années de son passage à la tête de l'entreprise? Il est assez difficile d'en faire un relevé exact dans la mesure où dans les catalogues du fonds, la part de l'imprimeur se distingue malaisément de celle du libraire.

Toutefois son premier inventaire publié en 1778 (35) est relativement clair. Il contient 186 titres répartis sous 4 rubriques : Heures et livres d'église, Livres classiques et élémentaires, Livres de dévotion et Assortiments. La mention du lieu d'édition permet, semble-il, de faire la discrimination. Ce n'est pas le cas du second catalogue que ses fils font paraître à la fin de l'*Ordo* de 1812, hommage implicite à l'œuvre de leur père, qui annonce 942 titres classés dans l'ordre alphabétique, toutes disciplines confondues.

Sur un plan général la comparaison de ces deux fonds permet de constater une baisse sensible des livres religieux au profit des ouvrages scolaires et littéraires et des « divers » soit essentiellement des livres techniques ou pratiques.

	1778	1812
Livres religieux	60%	40%
Rudiments-œuvres littéraires et scientifiques	38%	47%
Divers	1%	15%

Le catalogue de 1812 est plus révélateur du fonds de la librairie. Que propose-t-il? de nouveaux ouvrages de piété, des livres d'histoire où l'*Histoire ancienne* de Rollin, l'*Histoire d'Angleterre*, celle des révolutions de Florence, du Portugal, de Suède concurrencent l'*Histoire de France* de Velly ou de Ragois. En littérature, on trouve La Fontaine et Florian, Corneille, Racine et Molière, le théâtre de Voltaire, mais aucun de ses écrits philosophiques pas plus que ceux de ses contemporains. Toutefois, Prud'homme recevait l'*Encyclopédie*. Si elle n'apparaît pas sur le catalogue, on la trouve signalée, en partie, dans l'inventaire de sa maison. Les romans sont anglais, c'est la mode : *Robinson Crusoe*, *Tom Jones* puis *Clarisse Harlowe*, *Le vicaire de Wakefield*, dans le texte original ou en traduction. Dans le domaine scientifique, des ouvrages de mathématiques, de physique, de sciences naturelles avec des extraits de Buffon ou le *Spectacle de la nature* si prisé à l'époque. Peu d'ouvrages de droit avant la parution du *Code Napoléon*. Enfin la vie à la campagne célébrée dans *La Maison rustique* de Ch. Estienne, ouvrage en vogue, côtoie des petits livres pratiques comme *Le Manuel du jardinier*, *Le Maître d'hôtel confiseur* ou *La cuisinière bourgeoise*.

Cette brève énumération est cependant assez significative des goûts d'une petite ville de l'Ouest à l'époque (39). Ce n'est évidemment pas une

(39) Cf. QUENIART.

exclusivité. Le *Contrat social* ou le *Tableau de Paris* trouvés dans les bagages du jeune Prud'homme ne sortaient pas de la librairie paternelle et le sieur Corfnat qui alimente en ouvrages licencieux comme les *Comtes* de Boccace ou *Les liaisons dangereuses* les militaires et les jeunes gens du collège, au désespoir de leurs professeurs, s'attire les foudres du préfet et du maire qui n'est autre que Louis-Jean Prud'homme. (40)

Les impressions de celui-ci, quant à elles restent exclusivement religieuses et scolaires. Petits livres de dévotion comme le *Bréviaire et missel romain à l'usage des laïques...* nouvelle édition augmentée (1778), les *Heures dédiées au Sacré-Cœur...* (1781), le *Bouquet de la mission*, *Les Sages entretiens d'une âme dévote* et, bien sûr, le catéchisme et le Propre de Saint-Brieuc. Pour le collège, il imprime les classiques latins, la *Grammaire* de Condillac, les *Synonymes français* de Girard. En 1793, il publie les œuvres complètes de Boileau. A cette date, il n'est plus l'imprimeur du roi, de la ville ou de l'évêché et il faut vivre! De même, les mémoires de l'an III et de l'an IV ne mentionnent plus que des placards pour l'administration concernant la vente des biens nationaux et les états des citoyens émigrés (35).

Alors que le catalogue de 1778 ne fait apparaître aucun titre en breton, celui de 1812 en cite 12, tous ouvrages religieux: *Noveliou brezonec*, l'Imitation de Jésus-Christ en breton, *Heuriou brezonec*, *Buez-ar-Saent* (39). La réunion de l'évêché de Tréguier, qui imprimait jusque là à Morlaix, avec celui de Saint-Brieuc en est probablement la cause.

Mais l'édition la plus importante de Louis-Jean Prud'homme reste celle de la *Bible de Royaumont* (1802), ornée des «belles gravures de Papillon sur l'ancien et le nouveau Testament», selon le prospectus qu'il en fit paraître (42).

Ces figures — qui n'étaient pas de Papillon — étaient des bois gravés dont l'histoire mérite qu'on s'y attarde un peu.

En 1965, les enfants de M. Armand Prud'homme trouvèrent dans le grenier de la maison familiale une caisse contenant 595 bois gravés. Expertisés par M. Jean Adhémar et ses collaborateurs, il furent reconnus comme constituant la collection de Jacques Collombat, imprimeur du roi, héritée par son successeur dans la charge, Thomas Hérissant, qui l'utilisa pour illustrer son *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament* parue en 1771. Parmi ces bois, 389, d'une grande beauté et finesse d'exécution,

(40) Arch. dép Côtes-du-Nord. Séries M, correspondance intérieure; 6 M. statistiques industrielles; 2 T imprimeur.

(41) Noël bretons, heures bretonnes, vie des saints.

(42) Archives PRUD'HOMME.

sont du XVI<sup>e</sup> siècle et furent gravés à Lyon sur le modèle des illustrations des *Quadrins historiques de la Bible* de Guillaume Paradin dont l'édition chez Jean de Tournes en 1553 fut préparée par le célèbre artiste Bernard Salomon. Pour compléter sa collection des bois de la Renaissance J. Colombat s'adressa à J.-M. Papillon (ce qui explique peut-être l'erreur de L.-J. Prud'homme). Celui-ci refusa et finalement ce furent Pierre Le Sueur et son fils Nicolas qui gravèrent et signèrent 206 pièces copiées sur l'œuvre du XVI<sup>e</sup> siècle mais d'une facture plus médiocre (43).

On ignore ce que devint cet ensemble entre le moment où la veuve Hérissant s'en dessaisit et celui où il réapparaît à Saint-Brieuc ornant *L'Histoire du Vieux et du Nouveau Testament* (chez L.J. Prud'homme imprimeur-libraire sur la Grande Place, 1802). Toutefois M. J.-L. Debauve signale l'existence d'une édition similaire en breton *Histoerieu ag en en Testamand ancien ha nahué*, parue à Vannes chez les enfants Galles, sans date (44). L'examen du papier et de la typographie laisse à penser qu'elle est antérieure à celle de L.J. Prud'homme. Après la mort de leur père J.-M. Galles en 1801, les enfants, sous la tutelle de l'avocat Jollivet, ont pu vendre les bois à leur cousin Prud'homme qui les utilisa en 1802.

Sollicités par des musées étrangers, A. Prud'homme et ses enfants refusèrent de laisser sortir de France cette collection unique et la cédèrent au Musée de l'Imprimerie à Lyon dont ils ornent une des salles aujourd'hui.

#### IV — Les successeurs et l'extension de l'imprimerie au XIX<sup>e</sup> siècle

##### *Louis-Mathieu Prud'homme (1811-1833)*

En 1811 des dix enfants de L.-J. Prud'homme et L. Le Gal, il ne restait plus que trois fils. Les deux premiers, Louis-Mathieu et Jean-Louis, s'associèrent pour une courte période puisqu'en 1813, seul Louis-Mathieu se retrouvait à la tête de l'imprimerie.

Né le 28 février 1769, il avait très tôt partagé le travail de son père, l'accompagnant dans ses démarches et poursuivant sa formation à Poitiers, Bordeaux et Bayonne comme en témoignent ses passeports (45). Il avait aussi connu avec ses parents les ennuis de la période révolutionnaire:

(43) Cf. AUDIN.

(44) Cf. DEBAUVE.

(45) Cf. PRUD'HOMME.

responsable de l'imprimerie au moment de leur détention, il fut envoyé ensuite par réquisition chez Hovius à Saint-Malo et de là à Brest. Il avait épousé le 3 juillet 1797 Jeanne Lejeune de Vannes, parente des Galles et cette alliance lui avait valu de connaître une fois encore des démêlés avec le tribunal révolutionnaire. Un paquet adressé à M. Galles, imprimeur à Vannes, contenant des lettres et deux brochures venait d'être saisi à la sortie de la maison Prud'homme. Convoqué pour en répondre Louis-Mathieu ne put que constater qu'il s'agissait d'une correspondance de son épouse avec sa famille et que les ouvrages séditieux s'intitulaient « *Compliments de la langue française en forme de dialogue dédié aux amoureux* »! (34).

Veuf en 1801, il se remariait le 16 novembre 1802 avec Marie-Jeanne-Julienne Couessurel de la Villenizan, de Moncontour, dont il eut six enfants. Cet homme austère, effacé, très pieux et royaliste continuait la tradition familiale mais il sut donner à l'imprimerie un élan qui fut seulement interrompu par les événements de 1830. Voici comment Habasque décrit l'établissement vers 1820: « Une maison sûre et l'une des plus considérables de Bretagne. L'imprimerie est belle et riche en caractères extrêmement amples: elle possède aussi un fort bel assortiment de garnitures provenant de la fonderie de M. Molé. M. Prud'homme a 4 presses montées dont deux à deux coups... il en possède une troisième dans le même genre à un coup. A l'égard de la quatrième, c'est une presse nantaise toute en fer de l'invention de Louis-Bertrand Fourmand. Elle est à un coup et a par conséquent l'avantage de fatiguer beaucoup moins l'ouvrier ». (46)

Du côté de l'administration, les craintes exprimées par son père paraissaient sans fondement. Dès 1810, le préfet Boullé dans une lettre au Directeur général de l'imprimerie déclarait: « je ne regarderais ni comme utile ni comme convenable de diminuer le nombre des imprimeurs de mon département. Les sieurs Prud'homme et Huart et surtout le premier font un grand commerce des ouvrages de dévotion qu'ils impriment. Les deux autres, les sieurs Bourel et Beauchemin, sont particulièrement employés pour les ouvrages de ville... Je dois à la vérité de déclarer qu'ils n'impriment pas indistinctement tout ce qu'on leur présente... Tous enfin exercent leur état avec honneur » (40). Mais la situation devait se dégrader rapidement pour les deux derniers. L'affaire déclinante de Bourel fut rachetée en 1816 par L.-M Prud'homme. Quant à Beauchemin fils, après une vaine tentative pour se faire attribuer un brevet héréditaire d'imprimeur auquel seul Prud'homme avait droit, sa paresse et ses dettes l'obligèrent à abandonner son travail et à quitter la ville en 1818. Son imprimerie délabrée devait être vendue par la suite. Louis-Mathieu Prud'homme restait donc seul imprimeur et libraire et ce monopole inquiète le préfet qui

(46) Cf. HABASQUE.

juge «extrêmement utile qu'un nouvel établissement du même genre vienne établir une concurrence». Louis-Jean, sollicité de donner son avis en tant que maire, ne peut que s'incliner et en 1819 Georges-Marie Guyon obtient l'autorisation de transporter son imprimerie de Landerneau à Saint-Brieuc. Descendant d'une famille d'imprimeurs de Morlaix, il détient lui aussi un brevet héréditaire, mais ses débuts sont difficiles. Toutefois, en 1826, son fils Victor Guyon obtient par adjudication l'impression des registres d'état civil et des actes administratifs au détriment de Prud'homme. En revanche Paris, pour des «considérations d'ordre public» hésite à permettre l'ouverture d'une nouvelle librairie à Saint-Brieuc. Comme ses prédécesseurs, Louis-Mathieu continue d'imprimer des ouvrages religieux et littéraires. Le registre du dépôt administratif de ses impressions témoigne qu'il s'agit pour la plupart de rééditions (40).

En 1833, à 64 ans, il se retirait laissant l'affaire à son fils Louis-Julien et il devait mourir vingt ans plus tard le 24 octobre 1853 âgé de 84 ans (45).

#### *Louis-Julien (1833-1879)*

Avec les deux Ludovic Prud'homme, père et fils, l'imprimerie va élargir sensiblement son champ d'action. Pourtant Louis-Julien, dit Ludovic, succède à son père «dans des circonstances particulièrement difficiles et onéreuses» écrit son propre fils dans ses souvenirs (45).

Des quatre presses roulantes la maison est passée à deux vers 1820-21 et en 1834 il n'y en a plus qu'une à fonctionner. Après les événements de juillet, la concurrence grandissante est la cause de débuts laborieux.

La maison Guyon a pris de l'ampleur: installée rue Saint-Gilles l'imprimerie s'est modernisée et la librairie prospère. En 1839 Charles Le Maout obtient un brevet d'imprimeur. Dès 1831 Le Nouvel aîné avait demandé d'établir une presse lithographique à Saint-Brieuc à la place de Théodore Jac son concurrent malchanceux (40).

Le nombre des libraires a augmenté: la boutique de Le Monnier est devenue librairie tenue par sa petite-fille Joséphine Grenier, par la suite Mme Conor-Grenier. Trois autres libraires, un bouquiniste et plusieurs cabinets de lecture concurrencent désormais la maison Prud'homme (40). Mais, ironie du sort, les ennuis les plus sérieux devaient venir des instances ecclésiastiques. En 1841, Ludovic Prud'homme se trouva mêlé, à la fois comme conseiller municipal et comme libraire mandaté par ses confrères, à une polémique soulevée dans *Le Français de l'Ouest* au sujet du commerce des livres que faisaient les Frères de la Doctrine chrétienne au détriment des libraires de la région. Le préjudice qui s'ensuivit pour lui fut aggravé

par le changement de liturgie dans le diocèse. Le passage sans préavis du rite dit Parisien, suivi jusque là, au rite Romain occasionna une perte sérieuse pour la librairie qui stockait un nombre important de livres liturgiques au Parisien (45). De plus l'édition nouvelle fut confiée à Vannier, un imprimeur rennais.

Enfin, en 1863, les élections législatives devaient faire perdre à L. Prud'homme la clientèle de l'Évêché. Le nouvel évêque, Mgr David, soutenait M. Geslin de Bourgogne, candidat de l'Empire alors que Prud'homme était un des plus ardents défenseurs de Montalembert dont il imprimait les bulletins. Il fut destitué de sa charge à cette occasion (45).

Mais bien avant cette date, il avait réagi pour remettre à flot son affaire en la modernisant et en élargissant son orientation.

En 1843, à sa demande de transfert du brevet d'imprimeur à son nom (ce qui laisse supposer que pendant dix ans, il a exercé avec celui de son père), il ajoute le désir d'obtenir celui d'imprimeur-lithographe ce qui lui est accordé sans difficulté. Après une tentative infructueuse d'impressions en taille douce, il annexe une stéréotypie à l'imprimerie. Il rachète à Gélineau sa fabrique de papier à la forme et l'enquête de 1844 le déclare propriétaire d'une papeterie employant dix ouvriers, avec un moulin à eau sur le Gouet et un cylindre (40). Ce papier filigrané L. Prud'homme servira en particulier à l'impression du *Recueil des pièces officielles et de documents contemporains relatifs au combat du 11 septembre 1758 à St-Cast* (1858) dont les cartes et gravures furent tirées sur la presse lithographique de la maison.

Traduisant l'extension de l'imprimerie, le nombre d'ouvriers a augmenté. En janvier 1860, il y a douze principaux typographes au moment où l'on célèbre les cinquante ans de présence dans la maison de l'un deux, M. Simmonnet (45).

Depuis 1864, le partage de la succession de ses parents avec ses frères et sœurs avait laissé à Ludovic l'entière propriété de la maison de la Grande Place, devenue Place Impériale, avec ses annexes et dépendances.

On y trouvait au rez-de-chaussée la librairie, le magasin de papeterie, des dépôts, le bureau de la *Semaine Religieuse* (fondée en 1867) (47) et l'atelier de lithographie. Donnant sur la rue Saint-Pierre, l'atelier de pliage et à la suite l'atelier de composition.

---

(47) La «Semaine religieuse» parut d'abord chez Hillion puis passa aux Prud'homme le 21 avril 1876.

Sur la rue Vicairie, le bureau de l'atelier de lithographie et le bâtiment renfermant l'imprimerie et la machine à vapeur. Au fond de la cour, des remises, l'écurie et un atelier de menuiserie. La reliure était au dernier étage du bâtiment central (48).

Entre les différents ateliers il fallait bien trouver la place de loger le ménage de L. Prud'homme et d'Adèle Bonamy qui n'avait pas moins de treize enfants ! Cette disposition entretenait un climat familial dans l'entreprise. A la « cinquantaine » évoquée plus haut devait en succéder trois autres de 1887 à 1906.

Si L. Prud'homme continue d'imprimer ouvrages de liturgie et de dévotion, livres classiques et rudiments, il développe aussi les usages locaux et ouvre une section d'hydrographie. Mais il s'intéresse surtout à l'histoire et à la linguistique. En 1836 Habasque, Marlé et de Garaby ont fondé l'*Annuaire* historique et administratif du département des Côtes-du-Nord. La première livraison est imprimée chez Guyon mais à partir de 1837 jusqu'en 1880 il paraît chez L. Prud'homme. En 1843, il publie *L'Histoire des origines et des institutions des peuples de la Gaule armoricaine et de la Bretagne insulaire* d'Aurélien de Courson, suivie d'une nouvelle édition de *L'Histoire ecclésiastique de Bretagne* par Déric, puis *L'Histoire des évêques de Saint-Brieuc* (1852) par C. Guimard. On peut citer aussi une nouvelle édition des *Annales Briochines* avec une introduction de S. Ropartz (1850) et des *Mémoires de la Ligue* du chanoine Moreau (1857). Les principaux ouvrages de S. Ropartz et de Gaultier du Mottay sortent de ses presses. Amis de la famille, ceux-ci s'unissent pour publier chez lui une monographie de Notre-Dame d'Espérance parue en 1865, lors de l'inauguration de la basilique consacrant l'œuvre du chanoine Paul Prud'homme, son frère.

Les sociétés savantes dont il est membre lui confient l'impression de leurs mémoires : *La Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, née en 1841, puis à partir de 1874, *l'Association bretonne* qui a transféré son siège à Saint-Brieuc (49). Enfin, ses convictions légitimistes l'ont incité à participer à la fondation de *La Foi bretonne* (1848) qu'il imprime en liaison avec l'almanach intitulé *La Famille bretonne* émanant du même journal dirigé par Hippolyte du Cleuziou.

Pourtant ses opinions politiques de même qu'elles lui ôtèrent l'appui épiscopal, lui valurent des défections dans sa clientèle. C'est ainsi que les *Anciens évêchés de Bretagne* (1855-1879) parurent chez Francisque

(48) Archives PRUD'HOMME.

(49) Dans la maison de la Grande Place. La Société de Lecture des Amis y tenait également ses réunions.



Guyon à qui fut également confiée, dès 1864, par son président J. Geslin de Bourgogne l'impression des bulletins et mémoires de la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord* que Prud'homme assurait depuis la fondation en 1861.

L. Prud'homme développa également l'édition des livres en breton, en particulier des ouvrages de Le Gonidec: le *Dictionnaire Breton-Français* (1847) et *Français-Breton* (1850), la *Bibl Santel* ou traduction de la sainte Bible en breton (1866) ainsi qu'une *Nouvelle grammaire bretonne d'après la méthode de Le Gonidec* (1847).

Il mourut le 6 décembre 1879 âgé de 76 ans (45).

#### *Ludovic Prud'homme (1879-1890)*

Onze de ses enfants étaient alors en vie dont huit étaient entrés en religion. Restaient une fille et deux fils: l'aîné, Ludovic, avait 28 ans, le plus jeune, René, 16 ans.

Ludovic Prud'homme assura la relève pendant la minorité de son frère. Émancipé en 1880, celui-ci entra alors à l'imprimerie. Leur association dura jusqu'en 1890, date à laquelle l'affaire resta entre les seules mains de René Prud'homme (48).

Le court passage de Ludovic Prud'homme à la tête de l'imprimerie fut marqué par son amour du beau livre. Membre de la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, collectionneur d'ouvrages rares, le catalogue de la vente de sa bibliothèque en témoigne (50), il appliqua sa passion à son métier. Associé à son père, probablement vers 1870, une correspondance avec A. de la Borderie permet de penser que c'est à lui que l'on doit en 1874 la réédition soignée, malheureusement incomplète, des *Vies* de saint Briec et de saint Guillaume de La Devison imprimées par son ancêtre Doublet (48). On lui doit surtout l'impulsion qui décida de la publication des *Monuments originaux de l'histoire de Saint-Yves*.

Dans l'introduction, La Borderie en explique la genèse. L. Prud'homme détenait un manuscrit de la fin du XIV<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> siècle du rapport officiel des trois cardinaux chargés de vérifier l'enquête de canonisation faite à Tréguier en 1350. Il l'avait racheté à l'abbé Hyvrier, mandataire des héritiers de Mgr David, qui le tenait lui-même d'Hippolyte du Cleuziou. Prud'homme en fit une communication à la Société des bibliophiles bretons en septembre 1881. Vivement intéressé, le président La Borderie compara le manuscrit avec celui de l'enquête conservé à la

(50) Cf. *Catalogue de bons livres...*

Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc. Les deux documents se complétant, on en décida la publication sous la direction d'A. de La Borderie. L'abbé J. Daniel, le R.P. Perquis et D. Tempier, archiviste départemental, assurèrent la copie, la transcription et la correction des manuscrits. L'ouvrage, gros in-quarto de LXXIV -488 pages parut en souscription en 1887 avec la mention Ludovic Prud'homme, éditeur.

Il est illustré de chromolithographies et de planches héliogravées dont certaines ainsi que les fleurons, sont l'œuvre de Th. Busnel. La vignette initiale ornait une lettre d'indulgences pour la confrérie de Saint-Yves de Rennes trouvée aux Archives départementales par M. Tempier.

Aux deux enquêtes est ajouté le *Testament de saint Yves*, Ludovic réalisant ainsi le vœu de son aïeul Louis-Jean qui en 1810 s'en était vu refuser la publication (40).

La même année, Ludovic et René font paraître leur catalogue où ils s'intitulent « imprimeurs du Saint-Siège et de Mgr l'Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier ». Le titre d'éditeur pontifical venait d'être obtenu par Mgr Bouché pour Ludovic, René le deviendra sous Mgr Fallières en 1900 (45).

Saint-Brieuc compte alors quatre imprimeurs, (51) le concurrent le plus redoutable restant Guyon. Les relations avec l'administration sont toujours tendues. Dans un rapport de 1880, Prud'homme est signalé « comme attaquant sans cesse dans son journal « l'Indépendance bretonne » (successeur de « La Foi bretonne ») le gouvernement de la République et ses représentants » (40).

Depuis 1885, les deux frères étaient propriétaires du fonds de commerce pour l'avoir acquis de leur mère. Cinq ans plus tard, les enfants Prud'homme souhaitant sortir de l'indivision, un acte de partage du 19 mai 1890 attribua à Ludovic la totalité des immeubles de la place de la Préfecture et à René l'établissement d'imprimeur-lithographe avec le matériel et les marchandises ainsi que les annonces de la *Semaine religieuse*. Toutefois *L'Indépendance Bretonne* et *L'Électeur des Côtes-du-Nord* restaient leur propriété en commun (52).

Ludovic Prud'homme, devenu banquier, utilisa ses loisirs puis sa retraite à la rédaction de l'ouvrage intitulé *La famille Prud'homme à Saint-Brieuc: trois siècles de souvenirs intimes, 1620-1912*, en fait 1879 car sa modestie lui fit taire les années de sa présence à l'imprimerie et la paternité de ce livre largement utilisé ici. René Prud'homme le publia en 1912 mais il ne fut pas commercialisé.

(51) PRUD'HOMME, GUYON, LE MAOUT, HILLION.

(52) Archives PRUD'HOMME.

## V — Le XX<sup>e</sup> siècle: René Prud'homme. Les Presses Bretonnes

Fidèle à la tradition, René Prud'homme éditait en novembre 1894 son catalogue qui mentionne l'existence d'une succursale à Paimpol. Les rubriques d'histoire et d'archéologie, les biographies sont largement représentées.

On peut citer *La Révolte du papier timbré advenue en Bretagne...*d'A de la Borderie, *L'Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne* par l'abbé Tresvaux du Fraval, les *Conférences ecclésiastiques de 1892: le diocèse de Saint-Brieuc pendant la période révolutionnaire*.

Les ouvrages en breton sont en progression constante: 51 titres contre 20 en 1846, divisés en ouvrages d'étude et ouvrages populaires et religieux.

En 1900, la maison de la place de la Préfecture s'avérant trop étroite, René Prud'homme s'installe 12 rue... Poulain Corbion. Les nouveaux bâtiments sont bénis le 15 septembre par Mgr Fallières. C'est là que Frotier de la Messelière vient faire imprimer ses *Filiations bretonnes* de 1912 à 1924, Alain Raison du Cleuziou *La Bretagne de l'origine à la réunion*, le chanoine Pommeret *L'Esprit public dans le département des Côtes-du-Nord* (1921).

Comme son frère, René Prud'homme a le goût des belles éditions. En 1901, il réimprime en fac-similé, sous la direction d'E. de Bergevin, *L'Armorial Breton de 1667* de Guillaume Le Borgne et en 1905 pour le comte de Rosmorduc une édition de luxe en 59 exemplaires de *La Noblesse de Bretagne devant la chambre de la Réformation*. En 1921 paraissent les *Monuments du procès de canonisation du Bienheureux Charles de Blois* sur le modèle des Monuments de saint Yves.

Parallèlement il continue d'imprimer les mémoires de l'*Association bretonne*, puis de la *Revue de Bretagne et de Vendée* transférée en 1887 à Saint-Brieuc (53) *La Semaine religieuse* et *L'Indépendance bretonne*. Ce journal lui valut d'être impliqué dans un procès en 1902.

La fermeture de 130 écoles congréganistes et l'expulsion des religieuses qui les tenaient, en application du décret du 27 juin avaient vivement ému l'opinion libérale. Dans *L'Indépendance bretonne* et *L'Électeur des Côtes-du-Nord*, résumé hebdomadaire du précédent, parurent une série d'articles stigmatisant la politique de M. Combes sous la plume de Guillaume Corfec, le directeur-gérant. Prévenu de s'être rendu complice

(53) Pour deux ans seulement. Dés. 1889, la Revue était éditée à Nantes et à Paris.

d'attroupements sur la voie publique en imprimant sciemment lesdits articles, R. Prud'homme fut cité en justice en compagnie du journaliste. L'affaire, considérée comme une atteinte à la liberté de la presse, dépassa le cadre local et connut en France un certain retentissement (54).

René Prud'homme avait épousé Élisabeth Kersanté qui devait décéder en 1907 après avoir mis au monde son treizième enfant. Il mourut lui-même le 7 décembre 1924 à 61 ans. *Le Moniteur des Côtes-du-Nord* du 13 décembre rapporte que ses obsèques eurent lieu au milieu d'une énorme affluence et qu'il revint à F. Guyon de faire l'éloge du doyen des maîtres-imprimeurs de Saint-Brieuc qui pendant 40 ans avait su joindre à des qualités de technicien et d'administrateur «un véritable culte des traditions corporatives intimement liées à ses traditions familiales».

#### *Les Presses bretonnes*

Ce fut le benjamin de la famille qui prit la succession. Armand Prud'homme, né le 18 juillet 1903, était le onzième enfant. Comme à la génération précédente six de ses frères et sœurs entrèrent en religion. Quatre ans plus tard, dans la nuit du 2 au 3 février 1928 l'imprimerie Guyon établie rue de la Préfecture disparaissait totalement dans un incendie. Francisque Guyon et Armand Prud'homme s'associèrent alors pour fonder en avril 1929 *Les Presses bretonnes* mais le premier gardait la propriété de l'impression du *Moniteur des Côtes-du-Nord* et le second celle de la *Semaine religieuse*. Cependant l'imprimerie restait sous la direction de M. Prud'homme.

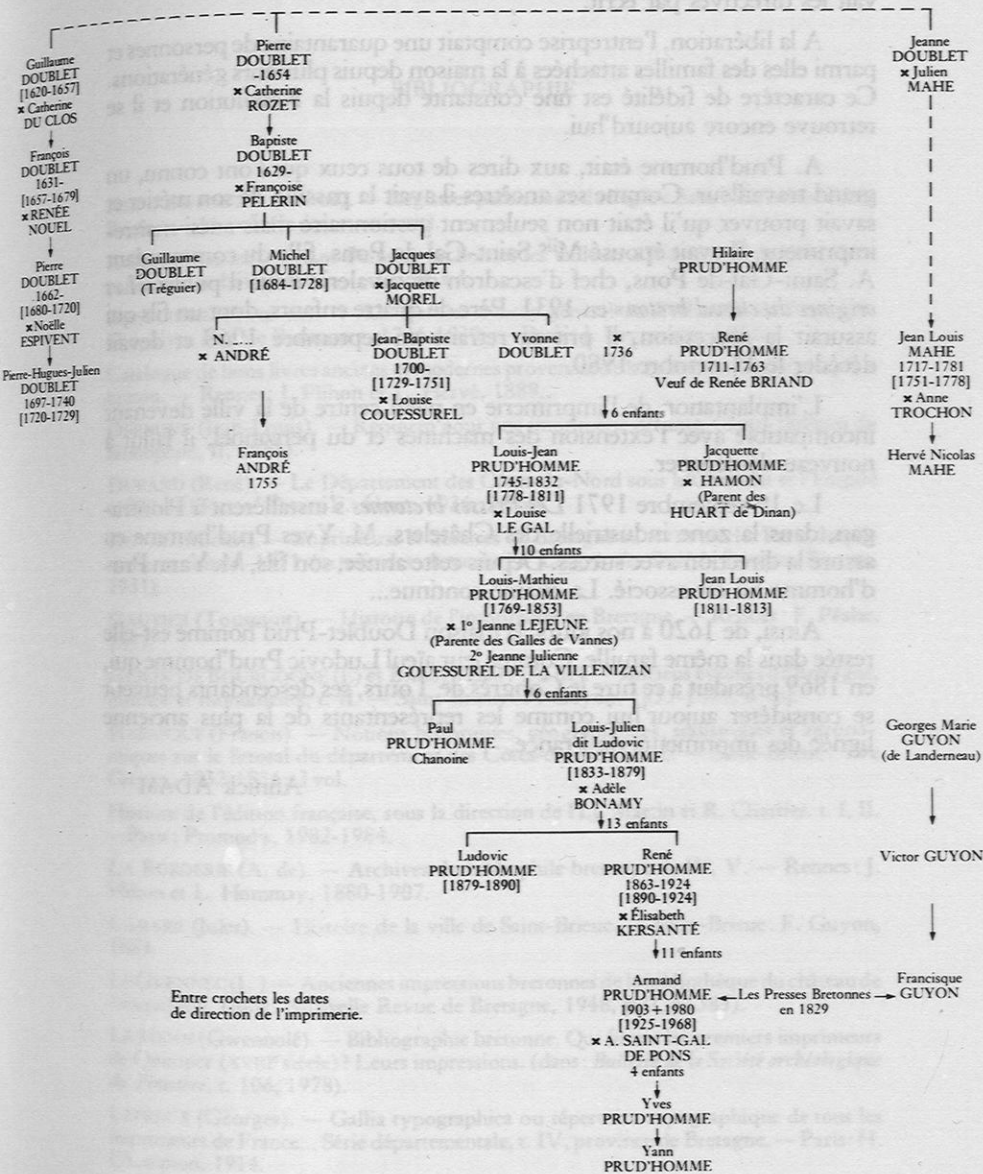
Pour cette période récente, il faut faire appel aux témoignages oraux. M. Yves Le Gagne qui travailla pendant 40 ans dans les deux Maisons sait bien évoquer le grand atelier éclairé par une verrière soutenue par des piliers en bois reposant sur de gros blocs de granit, à l'emplacement où se trouvent aujourd'hui les bâtiments modernes de la Caisse d'Épargne.

Malgré les linotypes, on composait encore à la main. La vieille presse lithographique existait toujours (elle devait disparaître en 1962 avec les débuts de l'offset) et un spécialiste excellait à graver les faire-part. La librairie était rue Saint-Gilles à la place de l'ancienne maison Guyon. Frotier de la Messelière, Émile Ernault, les doyens, continuaient d'y faire imprimer leurs ouvrages suivis de François Vallée et de René Couffon à partir de 1929, date à laquelle A. Prud'homme reprenait aussi l'impression des mémoires de la *Société d'Émulation*.

---

(54) Cf. *La liberté et la Presse...*

Généalogie Doublet-Prud'homme



Pendant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, la responsabilité de l'imprimerie fut confiée au chanoine Prud'homme, frère d'Armand mobilisé dont il recevait les directives par écrit.

A la libération, l'entreprise comptait une quarantaine de personnes et parmi elles des familles attachées à la maison depuis plusieurs générations. Ce caractère de fidélité est une constante depuis la Révolution et il se retrouve encore aujourd'hui.

A. Prud'homme était, aux dires de tous ceux qui l'ont connu, un grand travailleur. Comme ses ancêtres il avait la passion de son métier et savait prouver qu'il était non seulement gestionnaire mais aussi maître-imprimeur. Il avait épousé M<sup>lle</sup> Saint-Gal de Pons, fille du commandant A. Saint-Gal-de Pons, chef d'escadron de cavalerie dont il publia « *Les origines du cheval breton* » en 1931. Père de quatre enfants, dont un fils qui assurait la succession, il prit sa retraite en septembre 1968 et devait décéder le 11 octobre 1980.

L'implantation de l'imprimerie en plein centre de la ville devenant incompatible avec l'extension des machines et du personnel, il fallut à nouveau déménager.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1971 *Les Presses bretonnes* s'installèrent à Ploufragan, dans la zone industrielle des Châtelets. M. Yves Prud'homme en assure la direction avec succès. Depuis cette année, son fils, M. Yann Prud'homme lui est associé. La chaîne continue...

Ainsi, de 1620 à nos jours, la maison Doublet-Prud'homme est-elle restée dans la même famille. Comme leur aïeul Ludovic Prud'homme qui, en 1869 présidait à ce titre le Congrès de Tours, ses descendants peuvent se considérer aujourd'hui comme les représentants de la plus ancienne lignée des imprimeurs de France.

Annick ADAM

## BIBLIOGRAPHIE

- ANNE-DUPORTAL (Alfred). — Registres paroissiaux de l'église Saint-Michel de Saint-Brieuc. — 16 vol. (Index manuscrit).
- AUDIN (Maurice). — Les Peintres en bois et les tailleurs d'histoire. A propos d'une collection de bois gravés... — Lyon, s.d.
- BOISBOISSEL (Yves de). — Le Dernier avocat général au Parlement de Bretagne: Hippolyte Loz de Beaucoars, 1746-1830. — Paris: J. Peyronnet, 1955.
- Catalogue de bons livres anciens et modernes provenant de la collection d'un bibliophile breton. — Rennes: J. Plihon et L. Hervé, 1888.
- DEBAUVE (Jean-Louis). — Requiem pour une imprimerie défunte. (dans: Bulletin du bibliophile, II, 1983).
- DURAND (René). — Le Département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire (1800-1815)... — Paris: F. Alcan, 1926; 2 vol.
- DUVAL (Michel). — Imprimeurs et libraires de Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris, Imprimerie nationale, 1951 (extrait des *Actes du 76<sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes*, Rennes, 1951).
- GAUTIER (Toussaint). — Histoire de l'imprimerie en Bretagne. — Rennes: F. Péalat, 1857.
- GESLIN DE BOURGOGNE (J.) et BARTHELEMY (A. de). — Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments, t. II. — Saint-Brieuc: F. Guyon, 1855-1879, 6 vol.
- HABASQUE (Francis). — Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord, t. 2. — Saint-Brieuc: Vve Guyon, 1832-1836; 3 vol.
- Histoire de l'édition française, sous la direction de H.J. Martin et R. Chartier. t. I, II. — Paris: Promodis, 1982-1984.
- LA BORDERIE (A. de). — Archives du bibliophile breton, t. I, IV, V. — Rennes: J. Plihon et L. Hommay, 1880-1907.
- LAMARE (Jules). — Histoire de la ville de Saint-Brieuc. — Saint-Brieuc: F. Guyon, 1884.
- LE GUENNEC (L.). — Anciennes impressions bretonnes de la bibliothèque du château de Lesquiffou. (dans: Nouvelle Revue de Bretagne, 1948, p II, p. 385).
- LE MENN (Gwenolé). — Bibliographie bretonne. Qui furent les premiers imprimeurs de Quimper (XVIII<sup>e</sup> siècle)? Leurs impressions. (dans: *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 106, 1978).
- LEPREUX (Georges). — Gallia typographica ou répertoire typographique de tous les imprimeurs de France... Série départementale, t. IV, province de Bretagne. — Paris: H. Champion, 1914.

La Liberté de la presse : le procès de « L'Indépendance bretonne ». — Saint-Brieuc : R. Prud'homme, 1902.

PLAINE (Dom François). — Essai historique sur les origines et les vicissitudes de l'imprimerie en Bretagne. — Nantes : A.L. Morel, 1876.

POMMERET (Chanoine Hervé). — L'Esprit public dans le département des Côtes-du-Nord. — Saint-Brieuc : R. Prud'homme, 1921.

[PRUD'HOMME (Ludovic)]. — La Famille Prud'homme à Saint-Brieuc : trois siècles de souvenirs intimes, 1620-1912. — Saint-Brieuc : R. Prud'homme, 1912.

QUENIART (Jean). — Culture et société urbaines dans la France de l'ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Paris : C. Klincksieck, 1978.

RAISON DU CLEUZIOU (Chanoine Jacques). — Armand Prud'homme (dans *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, bulletins et mémoires, t. 109, 1980).

RAISON DU CLEUZIOU (Chanoine Jacques). — Le calendrier briochin de 1741 (dans : *Société d'émulation des Côtes-du-Nord* Bulletins et Mémoires, t. 108, 1979).

SIMON (Jean). — L'imprimerie à Saint-Brieuc et la famille Doublet-Prud'homme. (Extrait du *Bulletin des bibliothèques de Bretagne*, 6<sup>e</sup> année, 1950).

TEMPIER (B.D.). — Guillaume Doublet premier imprimeur à Saint-Brieuc. Extrait des délibérations de la communauté de ville de Saint-Brieuc 1620-1627 (dans : *Revue des Archives historiques des Côtes-du-Nord*, n° 5-6, 1885).